

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 mars 2020** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon et Daniel Lauzon.

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière.

Absences :

Messieurs les conseillers Bernard Groulx et Jean Fournel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2020-03-81 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 7.1 Appel de la décision du comité de démolition – Demande d'autorisation de démolition no 2020-02.
- 7.2 Lettre d'entente no 2020-03 avec le syndicat (CSN) – Autorisation de signature.
- 7.3 Lettre d'entente no 2020-04 avec le syndicat (CSN) – Autorisation de signature
- 7.4 Achat de billets – Souper-bénéfice des œuvres de l'Évêque de Valleyfield.

ADOPTÉE

2020-03-82 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-03-83 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2020 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2020, au montant de **109 020,78 \$**.

ADOPTÉE

2020-03-84 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2020 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2020, au
montant de **1 129 836,77 \$**.

ADOPTÉE

2020-03-85 AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTE-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 10 000 \$

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'autoriser les paiements suivants pour l'année 2020 :

QUOTE-PARTS :

- Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC): **878 766\$**

SERVICES :

- Ville de L'Île-Perrot (pompiers et premiers répondants): **899 924 \$**

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées
aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2020-03-86 AUGMENTATION DE MARGE DE CRÉDIT DESJARDINS – CONTRAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-02-47 le 11 février 2020, le Conseil a autorisé l'augmentation de la marge de crédit d'opération de la Ville de 250 000\$ à 1 000 000\$;

Considérant que la Ville doit signer un nouveau contrat avec l'institution financière Desjardins pour cette augmentation.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'autoriser la mairesse et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière **Desjardins**, pour l'augmentation de la marge de crédit de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-87 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-54 MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 437-54 modifiant plusieurs dispositions du Règlement de zonage no 437, notamment afin d'y ajuster les règles applicables aux garages isolés, au revêtement extérieur des résidences de la zone H-323 et de permettre la «fermette» comme usage additionnel à la classe d'usage habitation unifamiliale (h1) en zone agricole.

2020-03-88 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-54 MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

-37-

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment afin d'y ajuster les règles applicables aux garages isolés, au revêtement extérieur des résidences de la zone H-323 et de permettre la «fermette» comme usage additionnel à la classe d'usage habitation unifamiliale (h1) en zone agricole;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-54 modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment afin d'y ajuster les règles applicables aux garages isolés, au revêtement extérieur des résidences de la zone H-323 et de permettre la «fermette» comme usage additionnel à la classe d'usage habitation unifamiliale (h1) en zone agricole.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminée par la greffière.

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2020-03-89

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 436-13 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 436

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 436-13 modifiant le Plan d'urbanisme no 436 afin de permettre l'ajout d'un nombre limité de nouvelles entrées charretières sur le Boulevard Don-Quichotte.

2020-03-90

PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-13 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 436

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Plan d'urbanisme no 436 est entré en vigueur en février 2007;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme no 436, notamment afin de permettre l'ajout d'un nombre limité d'entrées charretières sur le Boulevard Don-Quichotte;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le projet de règlement no 436-13 modifiant le Plan d'urbanisme no 436 afin de permettre l'ajout d'un nombre limité d'entrées charretières sur le Boulevard Don-Quichotte.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminée par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2020-03-91 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 440-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 440-18 modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment afin d'y ajouter certaines règles relatives aux entrées charretières sur le Boulevard Don-Quichotte et aux installations septiques.

2020-03-92 PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement no 440 sur les permis et les certificats est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce dernier notamment concernant les nouvelles entrées charretières sur le Boulevard Don-Quichotte et les installations septiques;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le projet de règlement no 440-18 modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment afin d'y ajouter certaines règles relatives aux entrées charretières sur le Boulevard Don-Quichotte et aux installations septiques.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminée par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2020-03-93 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 442-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 442 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Natalia Pereira donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 442-2 modifiant le Règlement no 442 sur les ententes relatives aux travaux municipaux afin d'y prévoir des pénalités en cas de contraventions.

2020-03-94 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 442-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 442 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Considérant que le Règlement no 442 sur les ententes relatives aux travaux municipaux est entré en vigueur le 8 août 2006 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier afin d'y prévoir des pénalités en cas de contraventions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*

(R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 442-2.

2020-03-95 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 550 (RMH 399-2020) RELATIF À LA CIRCULATION

Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 550 (RMH 299-2020) relatif à la circulation.

2020-03-96 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 550 (RMH 399-2020) RELATIF À LA CIRCULATION

Considérant que le Règlement no 472 (RMH 399) relatif à la circulation est entré en vigueur le 30 septembre 2009;

Considérant que la MRC Vaudreuil-Soulanges ainsi que les Villes qui en font partie ont décidé de procéder à la révision des règlements municipaux harmonisés;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 472 (RMH 399) par le Règlement no 550 (RMH 399-2020) relatif à la circulation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 550 (RMH 399-2020).

2020-03-97 RÈGLEMENT NO 554 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 004 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES AUMAIS, BELVÉDÈRE-EST, CAZA, CROISSANT ST-LOUIS ET DU BOULEVARD PERROT – ADOPTION

Considérant que des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout doivent être exécutés pour les rues Aumais, Belvédère-Est, Caza, Croissant St-Louis et le Boulevard Perrot (entre la rue Aumais et le Boulevard Don-Quichotte) au cours de l'année 2020;

Considérant que la Ville déposera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023;

Considérant que ces travaux sont des travaux d'alimentation en eau potable, de traitement des eaux usées et de voirie, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 1 004 000 \$ pour la réalisation de ces travaux en adoptant un règlement à cet effet;

Considérant que les sommes versées à la Ville en vertu du Programme TECQ seront affectées à la réduction de l'emprunt ainsi qu'au paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée le règlement no 554;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du Conseil du 11 février dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon

-40-

appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'adopter le Règlement no 554 décrétant une dépense et un emprunt de 1 004 000\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Aumais, Belvédère-Est, Caza, Croissant St-Louis et le Boulevard Perrot (entre la rue Aumais et le Boulevard Don-Quichotte).

Que copie de ce règlement soit transmise au MAMH pour approbation.

ADOPTÉE

2020-03-98

RÈGLEMENT NO 555 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 815 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT – ADOPTION

Considérant que la Ville souhaite procéder à des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot entre le Boulevard St-Joseph et la 146^e Avenue;

Considérant que la Ville déposera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports du Québec;

Considérant que ces travaux sont des travaux de voirie, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 815 000 \$ pour la réalisation de ces travaux en adoptant un règlement à cet effet;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du Conseil du 11 février dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'adopter le Règlement no 555 décrétant une dépense et un emprunt de 815 000\$ pour des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot.

Que copie de ce règlement soit transmise au MAMH pour approbation.

ADOPTÉE

2020-03-99

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 556 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE MADORE

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 556 décrétant une dépense et un emprunt de 153 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore.

2020-03-100

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 556 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE MADORE

Considérant que des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore doivent être exécutés au cours de l'année 2020;

Considérant que la Ville déposera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 153 000 \$ pour la réalisation de ces travaux en adoptant un règlement à cet effet;

Considérant que les sommes versées à la Ville en vertu du Programme TECQ

-41-

seront affectées à la réduction de l'emprunt ainsi qu'au paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée le règlement no 556;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 556.

2020-03-101 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 557 RELATIF AUX ANIMAUX

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 557 relatif aux animaux.

2020-03-102 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 557 RELATIF AUX ANIMAUX

Considérant que le Règlement no 264 relatif aux animaux est entré en vigueur le 10 octobre 1989 et qu'il a été modifié plusieurs fois depuis;

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* du Gouvernement du Québec le 3 mars 2020;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 264 et ses amendements par le nouveau Règlement no 557 relatif aux animaux;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 557.

2020-03-103 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-05, LOT 2 066 868 (2201, BOULEVARD DON-QUICHOTTE)

Considérant que la requérante souhaite construire un bâtiment accessoire de type entrepôt avec une marge de recul avant de 5 mètres au lieu de 15 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-05 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-05**, lot 2 066 868 (2201, boulevard Don-Quichotte) conditionnellement à ce que :

-42-

- les fissures et dépressions dans l'asphalte de l'entrée charretière menant au nouveau bâtiment soient réparées dans un délai de 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

ADOPTÉE

2020-03-104 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-03, LOT 2 068 337 (2878, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite construire une nouvelle habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande ne répond pas à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés ne respectent pas certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-03 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2020-03**, lot 2 068 337 (2878, boulevard Perrot) quant à l'architecture (plans de construction) de la résidence.

De refuser la demande telle que présentée quant aux matériaux et coloris proposés.

Que le requérant est invité à présenter une nouvelle demande de PIIA en modifiant les matériaux et les coloris afin que ceux-ci soient un peu moins contrastants.

ADOPTÉE

2020-03-105 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-07, LOT 2 070 299 (61, BOULEVARD DU DOMAINE)

Considérant que les requérants souhaitent l'agrandissement du bâtiment principal avec :

- une marge de recul arrière de 7,50 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- un balcon empiétant dans la marge de recul arrière de 2,75 mètres au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-07 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

-43-

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-07**, lot 2 070 299 (61, boulevard du Domaine) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-03-106 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-04, LOT 6 138 672 (38, 142E AVENUE)

Considérant que la requérante souhaite la construction d'un bâtiment principal de 2 étages dont le revêtement extérieur en façade est constitué de 90% de maçonnerie et 10% de déclin de fibres pressées au lieu d'une façade constituée à 100% de briques ou de pierres naturelles tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-04 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-04**, lot 6 138 672 (38, 142^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-03-107 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN DU LAC ET DU COURS D'EAU DU PARC DES ÉPÉVIER

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien du lac et du cours d'eau du Parc des Éperviers.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **10 120 \$** plus taxes applicables à la compagnie **Bio Service Montréal Inc.** pour l'entretien du lac et du cours d'eau du Parc des Éperviers.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-545.

ADOPTÉE

2020-03-108 OCTROI DE CONTRAT – TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS – ANNÉE 2020

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 4 fournisseurs pour la tonte de gazon de ses parcs et espaces verts.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon

-44-

appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **48 000 \$** plus taxes applicables à **Service d'entretien de pelouse Suburban** pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts pour l'année 2020 avec une option de renouvellement pour l'année 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-562.

ADOPTÉE

2020-03-109 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET DE RÉFECTION DES ÉTANGS AÉRÉS NO 1 À 4

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 firmes pour les services professionnels reliés au projet de réfection des pourtours, de la tuyauterie et des accessoires des étangs aérés no 1 à 4.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **27 900 \$** plus taxes applicables à la firme **Shellex groupe conseil inc.** pour les services professionnels reliés au projet de réfection des pourtours, de la tuyauterie et des accessoires des étangs aérés no 1 à 4.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731. Projet no 060.

ADOPTÉE

2020-03-110 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT ET SERVICES – REMPLACEMENT DES UNITÉS CVAC AU CARREFOUR NOTRE-DAME

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 5 fournisseurs pour le remplacement des unités CVAC au Carrefour Notre-Dame.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'octroyer un contrat au montant de **37 700 \$** plus taxes applicables à **Black and McDonald Ltée** pour l'achat et les services requis pour le remplacement des unités CVAC au Carrefour Notre-Dame.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-10-110. Projet no 069.

ADOPTÉE

2020-03-111 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE PAVAGE BOULEVARD PERROT (ENVIRON 5KM)

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la

part du MTQ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-03-112 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE PAVAGE BOULEVARD ST-JOSEPH (ENVIRON 300 M)

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-03-113 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2020-04 – TRAVAUX DE PAVAGE 2020

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de pavage 2020;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 6 soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mars 2020;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

-46-

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **363 592,28 \$** plus taxes applicables à **Les pavages Céka Inc.** pour des travaux de pavage 2020, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2020-04.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 22-300-10-710. Projet no 1007.

ADOPTÉE

2020-03-114 DEMANDE D'AUTORISATION AU MFFP – RÉFECTION DE LA CONDUITE DE SURVERSE DU POSTE DE POMPAGE PP-2 – 159^E AVENUE

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2019-07-279 le 9 juillet 2019, le Conseil a octroyé un contrat à la firme Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc. pour la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux de réfection de la conduite de surverse du poste de pompage PP-2 situé sur la 159^e Avenue.

Considérant que dans le cadre de ce projet, la Ville doit présenter au Ministère de la Faune, de la Flore et des Parcs (MFFP) une demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (R.L.R.Q. c. C-61.1).

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que la firme d'ingénierie **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.** soit désignée mandataire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot aux fins de cette demande et soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document, lettre ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-115 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE MADORE

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix pour les services professionnels reliés au projet de remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore;

Considérant que suivant cette demande de prix la Ville a obtenu 2 soumissions pour ses services.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **21 400 \$** plus taxes applicables à la firme **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.** pour les services professionnels reliés au projet de remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-400-10-730. Projet no 064.

ADOPTÉE

2020-03-116 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2020

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la fermeture du boulevard Virginie-Roy du côté direction ouest entre les rues Doris-Lussier et Rivelaine du vendredi 10 juillet au lundi 13 juillet 2020 pour la tenue de l'événement Notre-Dame en fête.

ADOPTÉE

2020-03-117 OCTROI DE CONTRAT – GRANDE GLISSE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2020

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite réserver l'événement la Grande Glisse comme pour les années antérieures lors de Notre-Dame en fête.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **17 350 \$** plus taxes applicables à **PromoSpect (2948-9903 Québec Inc.)** pour l'organisation de l'événement la Grande Glisse lors de Notre-Dame en fête 2020.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

2020-03-118 GALA DE LA RÉUSSITE ET REMISE DE DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES

Considérant, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu désire remettre des bourses et des certificats honorifiques à ses étudiants.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le paiement d'une somme totale de **700 \$** à la **Commission scolaire des Trois-Lacs**, répartie comme suit :

Dans le cadre du Gala de la Réussite qui aura lieu le 4 juin 2020, d'octroyer 4 bourses de 50 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre.

Dans le cadre de la Remise des diplômes qui aura lieu le 22 juin 2020, d'octroyer 4 bourses de 125 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2020-03-119 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SC2020-02 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS ET PICKLEBALL AU PARC DES HIRONDELLES

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection des terrains de tennis et de pickleball au parc des Hirondelles;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 6 soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mars 2020;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **188 803,34 \$** plus taxes applicables à **Les pavages Théoret Inc.** pour des travaux de réfection des terrains de tennis et de pickleball au parc des Hirondelles, le tout en

conformité avec les documents d'appel d'offres SC2020-02.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 22-700-10-740. Projet no 072.

ADOPTÉE

**2020-03-120 MISE À JOUR DES STRUCTURES DE JEUX ET DU MOBILIER URBAIN –
AUTORISATION DE DÉPENSE ET OCTROI DE CONTRATS**

Considérant que les Services communautaires souhaitent effectuer, en 2020, la mise à jour des structures de jeux et du mobilier urbain à divers endroits dans la Ville;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de différents fournisseurs pour la fourniture de 8 hamacs et de 2 bancs de parc.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense de **55 824 \$** plus taxes applicables, pour les projets proposés par les Services communautaires pour la mise à jour des structures de jeux et du mobilier urbain en 2020.

Que, de ce montant, un contrat au montant de **51 824 \$** plus taxes applicables soit octroyé à **Tessier Récréo-Parc Inc.** pour l'acquisition et l'installation de 8 hamacs.

Que, de ce montant, une somme de **4 000 \$** plus taxes applicables soit allouée pour l'acquisition de 2 bancs de parc.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projet 1002.

ADOPTÉE

2020-03-121 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour l'entretien de ses terrains sportifs pour l'année 2020, avec 2 options de renouvellement d'une saison chacune pour les saisons 2021 et 2022.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **21 248,80\$** plus taxes applicables à **Techniparc** pour l'entretien des terrains sportifs pour l'année 2020, avec 2 options de renouvellement d'une saison chacune pour les saisons 2021 et 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-10-545.

ADOPTÉE

**2020-03-122 AUTORISATION DE PAIEMENT – MANDATS OCTROYÉS – PROJET
ARÉNA**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-02-27 le 11 février 2020, la Ville a approuvé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour la construction d'un aréna 2 glaces en collaboration avec les villes de l'île Perrot;

Considérant que la Ville de Pincourt était porteuse du dossier dans le processus et qu'elle a procédé à l'octroi de 3 contrats pour un montant total de

66 800\$ plus taxes applicables;

Considérant qu'il a été convenu de répartir le coût per capita entre les villes participantes.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense d'un montant approximatif de **19 000 \$** plus taxes applicables pour les services professionnels requis dans le cadre du projet d'aréna 2 glaces.

D'autoriser le versement d'un montant approximatif de **19 000\$** plus taxes applicables à la Ville de Pincourt sur présentation d'une facture.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-00-112. Projet no 078.

ADOPTÉE

2020-03-123 OCTROI DE CONTRAT – PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE – CASERNE INCENDIE

Considérant que des services d'architecture pour la réalisation d'un plan fonctionnel et technique (PFT) sont requis dans le cadre du projet de construction d'une caserne incendie;

Considérant que ce PFT servira à la réalisation d'un appel d'offres pour plans et devis;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 2 firmes pour ces services.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **17 500 \$** plus taxes applicables à **Dimension 3 Architecture + Design Inc.** pour la réalisation d'un plan fonctionnel et technique (PFT) dans le cadre du projet de construction d'une caserne incendie.

Que cette dépense soit puisée à même la réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-200-00-110. Projet no 071.

ADOPTÉE

2020-03-124 OCTROI DE CONTRAT – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE FAUNIQUE ET FLORISTIQUE – LOT 2 069 699 – CASERNE INCENDIE

Considérant que dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'une caserne incendie, il y a lieu de mettre à jour la caractérisation environnementale faunique et floristique du lot 2 069 699 situé à la jonction du Boulevard Don-Quichotte et du Boulevard Saint-Joseph;

Considérant que cette caractérisation est nécessaire afin d'obtenir les autorisations ministérielles requises au niveau environnemental;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 3 firmes pour ces services.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **10 825 \$** plus taxes applicables à **Groupe Hémisphère Inc.** pour la caractérisation environnementale faunique et floristique du lot 2 069 699 situé à la jonction du Boulevard Don-Quichotte et du Boulevard Saint-Joseph.

-50-

Que cette dépense soit puisée à même la réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-200-00-110. Projet no 071.

ADOPTÉE

2020-03-125

OCTROI DE CONTRAT – MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION DE SOL – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 – CASERNE INCENDIE

Considérant que dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'une caserne incendie, il y a lieu de procéder à une étude géotechnique et de caractérisation de sol;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 2 firmes pour ces services.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **18 900 \$** plus taxes applicables à **Groupe ABS Inc.** pour une étude géotechnique et de caractérisation de sol avec l'option «Évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase 1».

Que cette dépense soit puisée à même la réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-200-00-110. Projet no 071.

ADOPTÉE

2020-03-126

AVENANT NO. 1 À L'ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de L'Île-Perrot ont signé une entente relative à la sécurité incendie en date du 6 septembre 2016;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2019-11-417 le 12 novembre 2019, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a avisé la Ville de L'Île-Perrot de son intention de mettre fin à cette entente en date du 5 septembre 2021;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-02-79 le 11 février 2020, le Conseil a approuvé l'achat d'appareils de protection respiratoire et accessoires pour le service de sécurité incendie à certaines conditions;

Considérant que la Ville de L'Île-Perrot a soumis un avenant à l'entente relative à la sécurité incendie afin que lesdites conditions soient appliquées pour les achats de biens meubles jusqu'à la fin de l'entente, le 5 septembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant no. 1 à l'entente relative à la sécurité incendie avec la Ville de L'Île-Perrot.

Que continuent d'être appliquées, les règles prévues aux articles 3.5, 3.5.1 et 3.5.2 de l'entente relative à la sécurité incendie à l'effet que les dépenses uniques d'opération et d'immobilisation de plus de 25 000 \$ doivent être soumises à l'approbation du Conseil de chaque Ville partie à l'entente.

ADOPTÉE

2020-03-127 **RENOUVELLEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Considérant que par l’adoption de la Résolution no 2018-09-286 le 11 septembre 2018, le Conseil a autorisé la mise en place d’un comité de santé et sécurité au travail;

Considérant qu’il y a lieu de faire des changements, le comité, pour l’année 2020, sera formé des 9 employés suivants :

SERVICE	EMPLOYÉ
Services techniques	Isabelle Roy
Travaux publics	Olivier Vincent
Travaux publics	Daniel Ranger
Assainissement des eaux	Christian Langlois
Horticulture	Catherine Sauvé
Urbanisme	Luc Trudeau
Services communautaires	Sylvain Dupré
Services communautaires	Éric Duchesneau
Hôtel de Ville	Ghyslaine Deschênes

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d’autoriser les nominations des membres du comité de santé et sécurité au travail telles que présentées.

ADOPTÉE

2020-03-128 **RENOUVELLEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME**

Considérant les dispositions du Règlement constituant un comité consultatif d’urbanisme (Règlement no 250 et ses amendements);

Considérant qu’en vertu de ce règlement, le comité consultatif d’urbanisme est composé de 4 membres parmi les résidents de la Ville et d’un membre du conseil municipal;

Considérant que le mandat de ces membres est d’une durée de 2 ans et est renouvelable.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de renouveler le mandat de madame **Michaela Belmonte** et monsieur **Alain Guy** à titre de membres du comité consultatif d’urbanisme pour une période de 2 années.

Que madame **Monique Groulx** et madame **Marie-Noëlle Séguin** soient nommées à titre de membres du comité consultatif d’urbanisme pour un mandat de 2 années.

ADOPTÉE

2020-03-129 BAIL PROJET AGROFORESTERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est partenaire d'un projet de recherche en agroforesterie de culture intercalaire;

Considérant que la Ville et les autres partenaires au projet se sont rencontrés et se sont entendus sur les termes et conditions d'un nouveau projet;

Considérant qu'un bail doit être signé pour la location par la Ville d'une portion de la terre agricole où sera effectué le projet.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de bail avec l'entreprise **AgriTropiQ**, pour la location d'une partie du lot **2 067 606** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, selon les termes et loyer décrits au projet de bail.

ADOPTÉE

2020-03-130 BAIL PROJET AGROFORESTERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est partenaire d'un projet de recherche en agroforesterie de culture intercalaire;

Considérant que la Ville et les autres partenaires au projet se sont rencontrés et se sont entendus sur les termes et conditions d'un nouveau projet;

Considérant qu'un bail doit être signé pour la location par la Ville d'une portion de la terre agricole où sera effectué le projet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de bail avec la compagnie **9365-6130 Québec Inc.**, pour la location d'une partie du lot **2 067 606** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, selon les termes et loyer décrits au projet de bail.

ADOPTÉE

2020-03-131 CESSION EN EMPHYTÉOSE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE STE-JEANNE-DE-CHANTAL – REVITALISATION DU SITE PATRIMONIAL (PROJET NOMADE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville souhaite procéder à une revitalisation du site patrimonial, notamment par une transformation du gymnase Notre-Dame-de-la-Garde, la réalisation d'un espace public extérieur incluant jardins, aires publiques et stationnement;

Considérant que le gymnase, le terrain sur lequel il est situé (lot 5 104 294) ainsi que le terrain adjacent (lot 5 104 295) sont la propriété de la Fabrique de la Paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal, Diocèse de Valleyfield et que la Ville doit s'entendre avec ces derniers concernant la revitalisation et l'utilisation de ces lieux puisque les propriétaires n'ont pas l'intention de les vendre à la Ville;

Considérant que l'emphytéose semble être une option à privilégier puisqu'elle permettrait à la Fabrique de la Paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal, Diocèse de Valleyfield de demeurer propriétaires tout en permettant à la Ville de revitaliser et d'utiliser ces lieux pour une longue période de temps;

Considérant que la Ville assumera toutes les dépenses liées aux travaux et

-53-

acceptera de prendre en charge certaines dépenses de la Fabrique de la Paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal, Diocèse de Valleyfield, notamment quant à certains coûts d'entretien courant du presbytère.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, une cession en emphytéose avec la Fabrique de la Paroisse de Ste-Jeanne-de-Chantal quant aux conditions et modalités de l'entente entre les parties.

Que la Ville s'engagera à remettre au Diocèse le bâtiment dans un état ne nécessitant aucuns travaux immédiats à la fin de l'emphytéose.

Que la Ville pourra se retirer du projet et mettre fin aux démarches de signature de l'acte d'emphytéose ou résilier celui-ci à tout moment avant le début des travaux si, à la suite de la réception des estimés de ces travaux, ces derniers sont jugés trop élevés et ferait porter un fardeau fiscal trop important aux citoyens.

ADOPTÉE

2020-03-132 PROCÉDURE SUR LE PORT ET L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS – ADOPTION

Considérant que la Ville désire munir les employés municipaux d'une procédure qui encadre le port et l'utilisation des équipements de protection individuels (EPI);

Considérant qu'une procédure a été préparée et soumise aux services concernés ainsi qu'au comité de santé et sécurité au travail et qu'elle a été approuvée par eux.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter la Procédure sur le port et l'utilisation des équipements de protection individuels.

ADOPTÉE

2020-03-133 ACHAT DE BILLETS – SOUPER RÉGIONAL CCVIS PRÉSENTÉ PAR DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'acheter 2 billets pour un total de **210 \$** pour le souper régional de **la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges** présenté par Développement Vaudreuil-Soulanges, qui se tiendra le mercredi 11 mars 2020 au Château Vaudreuil, et d'autoriser 2 personnes à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2020-03-134 ACHAT DE BILLETS – SOUPER ANNUEL DES MAIRES DE L'ÎLE PERROT DE L'AGAIP

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de procéder à l'achat de 8 billets pour le souper annuel des maires de l'Île Perrot organisé par l'Association des gens d'affaires de l'Île Perrot (AGAIP) qui se tiendra le jeudi 2 avril 2020 au club de golf Windmill Heights,

-54-

au coût de 65 \$ chacun pour un total de **520 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2020-03-135 APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION – DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION NO 2020-02

Considérant les articles 148.0.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) (la Loi) concernant la démolition des immeubles;

Considérant que la Ville a adopté en 2013 le Règlement no 502 sur la démolition des immeubles et qu'elle a procédé à la constitution d'un comité d'étude des demandes de démolition conformément à la Loi;

Considérant que le 11 février dernier, le Conseil a étudié la demande de démolition no 2020-02 concernant la démolition de l'immeuble sis au 37, 40^e Avenue et qu'il a accepté cette demande en autorisant le requérant à démolir l'immeuble en question;

Considérant qu'en vertu de l'article 148.0.19 de la Loi et de l'article 15 du Règlement no 502, toute personne intéressée peut interjeter appel de la décision du comité devant le conseil municipal et que tout membre du Conseil, y compris un membre du comité, peut siéger au Conseil pour entendre cet appel;

Considérant qu'un appel de la décision du comité d'autoriser la demande de démolition no 2020-02 a été interjeté devant le Conseil;

Considérant que le Conseil a invité l'appelant ainsi que toute personne intéressée à se faire entendre relativement à cet appel.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de rejeter l'appel et de maintenir la décision du comité d'étude des demandes de démolition quant à la demande de démolition no 2020-02 qui autorisait la démolition de l'immeuble sis au 37, 40^e Avenue.

Que copie de cette décision soit transmise au requérant du permis de démolition, à l'appelant et à la Directrice du Service de l'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-136 LETTRE D'ENTENTE NO 2020-03 AVEC LE SYNDICAT (CSN) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'un ajustement doit être effectué par rapport aux règles prévues à la convention collective en regard d'un employé;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant à cet ajustement.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **no 2020-03**.

ADOPTÉE

2020-03-137 **LETTRE D'ENTENTE NO 2020-04 AVEC LE SYNDICAT (CSN) –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'un ajustement doit être effectué par rapport aux règles prévues à la convention collective en regard d'un employé;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant à cet ajustement.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville,
la lettre d'entente **no 2020-04**.

ADOPTÉE

2020-03-138 **ACHAT DE BILLETS – SOUPER-BÉNÉFICE DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE
DE VALLEYFIELD**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'acheter 4 billets pour le Souper-bénéfice des **Œuvres de l'Évêque de Valleyfield** qui se tiendra le mercredi 13 mai 2020 au Centre communautaire de L'île-Perrot au coût de 65 \$ chacun pour un total de **260 \$** et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de février de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 18 février 2020 – CCU.
- Rapport du trésorier sur les dépenses électorales (article 513.2 LÉRM).

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-03-139 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu de lever la séance à 20h48 .

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
